GETELEC
Société par actions simplifiée au capital de 328 000 euros
Siège social : 375, rue Morane Saulnier, 78530 BUC
692050594 RCS VERSAILLES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'Associée Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 2 166 498,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 166 498,86 euros
Auquel s'ajoute :	
Le poste "autres réserves" antérieur	5 756 349,54 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	7 922 848,40 euros
A titre de dividendes aux associés	1 500 000,00 euros
Soit 73,17 euros par action	
Le solde	6 422 848,40 euros

En totalité au compte " **autres réserves** " qui s'élève ainsi à 6 422 848,40 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à l'issue de l'assemblée et au plus tard le 30 septembre 2025.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 : 600 000,00 euros, soit 29,27 euros par titre
- Exercice clos le 31 décembre 2022 : 700 000,00 euros, soit 34,15 euros par titre
- Exercice clos le 31 décembre 2023 : 1 000 000,00 euros, soit 48,78 euros par titre

Certifié conforme
Le Président



PKF Arsilon

Comptes annuels

GETELEC

375 rue Morane Saulnier

78530 BUC

Exercice clos le 31/12/2024

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL



PKF Arsilon

Actif			Au 31/12/2024 Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au 31/12/2023
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	301 784	193 905	107 879	103 078
		Fonds commercial (1)	10 000		10 000	25 244
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**311 784**	**193 905**	**117 879**	**128 323**
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	781 190	631 189	150 000	163 323
		Inst. techniques, mat. out. industriels	8 125 644	5 536 172	2 589 471	2 206 572
		Autres immobilisations corporelles	358 926	278 198	80 727	61 215
		Immobilisations en cours	96 906		96 906	64 862
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**9 362 667**	**6 445 561**	**2 917 106**	**2 495 973**
	Immobilisations financières[2]	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts	3 740		3 740	
		Autres immobilisations financières	85 022		85 022	74 967
		TOTAL	**88 762**		**88 762**	**74 967**
		Total de l'actif immobilisé	**9 763 214**	**6 639 466**	**3 123 747**	**2 699 264**
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	573 425		573 425	757 225
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis	747 829		747 829	587 853
		Marchandises				
		TOTAL	**1 321 254**		**1 321 254**	**1 345 078**
	Avances et acomptes versés sur commandes		37 938		37 938	86 146
	Créances[3]	Clients et comptes rattachés	1 994 197	9 149	1 985 047	1 876 575
		Autres créances	228 411		228 411	637 000
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	**2 222 608**	**9 149**	**2 213 459**	**2 513 575**
	Divers	Valeurs mobilières de placement	2 600 000		2 600 000	1 500 000
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 341 295		1 341 295	2 598 720
		TOTAL	**3 941 295**		**3 941 295**	**4 098 720**
Charges constatées d'avance			64 020		64 020	86 047
		Total de l'actif circulant	**7 587 117**	**9 149**	**7 577 967**	**8 129 568**
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif			157		157	
		TOTAL DE L'ACTIF	**17 350 488**	**6 648 615**	**10 701 873**	**10 828 833**

Renvois : (1) Dont droit au bail
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières 2 160
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients

Edité à partir de Loop V5.10.5

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

PKF Arsilon

	Passif	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 328 000)	328 000	328 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	21 342	21 342
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	32 800	32 800
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	5 756 349	4 712 813
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	2 166 498	2 043 535
	Situation nette avant répartition	**8 304 991**	**7 138 492**
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	**8 304 991**	**7 138 492**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques	157	
	Provisions pour charges		
	Total	**157**	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	501 506	1 030 294
	Emprunts et dettes financières divers (3)	137 485	1 315 577
	Total	**638 992**	**2 345 872**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	991 467	737 304
	Dettes fiscales et sociales	486 288	422 166
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	279 976	182 690
	Instruments de trésorerie		
	Total	**1 757 732**	**1 342 160**
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	**2 396 724**	**3 688 033**
	Écarts de conversion passif		2 307
	TOTAL DU PASSIF	**10 701 873**	**10 828 833**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	145 625	515 541
	à moins d'un an	2 251 098	3 172 491
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Ciel VS 20.5

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

PKF Arsilon

			France	Exportation	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises					
	Production vendue : - Biens		9 083 813	2 180 935	11 264 749	10 263 484
	- Services		214 593	37 782	252 375	229 540
	Chiffre d'affaires net		9 298 407	2 218 717	**11 517 125**	**10 493 024**
	Production stockée				159 976	35 355
	Production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation				26 500	31 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				15 247	17 054
	Autres produits				3 249	12 272
		Total			**11 722 099**	**10 588 706**
Charges d'exploitation (2)	Marchandises	Achats				
		Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats			1 662 762	1 494 503
		Variation de stocks			183 800	-60 838
	Autres achats et charges externes (3)				4 222 683	3 565 097
	Impôts, taxes et versements assimilés				69 755	127 370
	Salaires et traitements				1 814 373	1 730 463
	Charges sociales				762 038	711 469
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements		698 504	684 774
			provisions			
		• sur actif circulant				9 301
		• pour risques et charges				
	Autres charges				48 506	36 733
		Total			**9 462 425**	**8 298 876**
		Résultat d'exploitation	A		**2 259 673**	**2 289 830**
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				64 454	35 259
	Reprises sur provisions, transferts de charges					
	Différences positives de change				370	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		Total			**64 824**	**35 259**
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				157	
	Intérêts et charges assimilées (5)				5 546	9 608
	Différences négatives de change					80
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		Total			**5 704**	**9 688**
		Résultat financier	D		**59 119**	**25 571**
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E		**2 318 793**	**2 315 401**

Edité à partir de Loop V5.30.5

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			3 850
	Reprises sur provisions et transferts de charge			36
		Total		**3 886**
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 357	3 486
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		27 824	9 285
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
		Total	**31 181**	**12 772**
Résultat exceptionnel		F	**-31 181**	**-8 886**
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H	121 113	262 979
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			**2 166 498**	**2 043 535**

(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier
(4) Dont produits concernant les entités liées	
(5) Dont intérêts concernant les entités liées	

Edité à partir de Loop V5.30.5

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

PKF Arsilon

SAS GETELEC

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2024

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

PKF Arsilon Conseil - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France - SARL au capital de 14 503 100 €. Siège social : 3, rue d'Héliopolis - 75017 PARIS. RCS PARIS 913 046 835. TVA n° FR 03 913 046 835. SIRET 913 046 835 00264. Code APE 6920Z. PKF Arsilon Conseil est membre de PKF Global, le réseau des entités membres de PKF International Limited, dont chaque membre est une entité juridique distincte et indépendante vis-à-vis de laquelle aucune responsabilité ne saurait être recherchée pour une quelconque action ou inaction d'une autre entité membre ou société correspondante.

PKF Arsilon

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice 2
2. Principes, règles et méthodes comptables 3
3. Informations relatives aux postes du bilan 3
3.1. Actif immobilisé 3
3.2. Actif circulant 8
3.3. Autres informations sur l'actif 9
3.4. Passif 13
3.4.1. Tableau de variation des capitaux propres 13
3.4.2. Provisions pour risques et charges 14
3.4.3. Autres informations sur le passif 15
4. Informations relatives aux postes du compte de résultat 19
4.1. Ventilation du chiffre d'affaires 19
4.2. Honoraires des commissaires aux comptes 19
4.3. Informations relatives à l'effectif 19
5. Changement de méthode 20
6. Informations complémentaires pour donner une image fidèle 20
7. Informations relatives à la fiscalité 21
7.1. Impôt sur les bénéfices 21
8. Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan 22
8.1. Dettes garanties par des sûretés réelles 22
8.2. Engagements financiers donnés et reçus 22
8.3. Les engagements de retraites et avantages assimilés 22

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni fait significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

PKF Arsilon

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes découlant des textes légaux et règlementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables modifiant le règlement n°2014–03 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. Informations relatives aux postes du bilan

3.1. Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

Immobilisations financières :

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables.

Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges.

Fonds commercial :

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

PKF Arsilon

3.1.1. État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorp.	Frais d'établissement et de développement – **TOTAL I**	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – **TOTAL II**	297 974	29 055	15 245	311 785
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	909 072	33 972	161 853	781 191
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 547 332	999 786	421 474	8 125 644
	Installations générales, agencements, aménagements divers	18 077	11 883	-	29 960
	Matériel de transport	143 831	5 951	700	149 083
	Matériel de bureau et mobilier informatique	304 530	24 237	148 883	179 884
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	64 863	72 955	40 911	96 907
	Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL III		8 987 705	1 148 783	773 821	9 362 668
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	74 968	16 213	2 419	88 762
TOTAL IV		74 968	16 213	2 419	88 762
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		9 360 647	1 194 052	791 484	9 763 214

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

PKF Arsilon

3.1.2. Amortissements de l'actif immobilisé

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Immobilisations	Mode	Durée
Logiciels informatiques	Linéaire	De 01 à 07 ans
Brevets	Linéaire	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	Linéaire	De 06 à 10 ans
Constructions & agencements des constructions	Linéaire	De 06 à 20 ans
Matériel & outillage industriel ; moules	Linéaire	De 05 à 10 ans
Matériel de démonstration	Linéaire	03 ans
Matériel de transport	Linéaire	05 ans
Matériel de bureau & informatique	Linéaire	De 03 à 05 ans
Mobilier	Linéaire	De 03 à 07 ans

Amortissement et depreciation	Debut de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	169 651	24 254	-	-	-	193 905
Corporelles	6 491 731	674 250	-	720 420	-	6 445 561
Financières	-		-		-	-
TOTAL	6 661 382	698 505	-	720 420	-	6 639 466

PKF Arsilon

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - **TOTAL I**		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - **TOTAL II**		169 651	24 254	-	193 905
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agcts et amgts constructions	745 749	41 862	156 421	631 190
Installations techniques, matériel et outillage industriels		5 340 760	609 829	414 416	5 536 173
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	1 019	2 393	-	3 413
	Matériel de transport	135 486	3 472	700	138 258
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	268 717	16 694	148 883	136 528
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		6 491 731	674 250	720 420	6 445 561
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		6 661 382	698 505	720 420	6 639 466

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

3.2. Actif circulant

3.2.1. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

3.2.2. Tableau des dépréciations de l'actif circulant

Rubriques	*Situations et mouvements*			
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	*Dépréciations à la fin de l'exercice*
Stocks	-	-	-	-
Créances	9 301	-	152	*9 149*
Autres	-	-	-	-
TOTAL	*9 301*	-	*152*	*9 149*

PKF Arsilon

3.3. Autres informations sur l'actif

3.3.1. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		3 740	2 160	1 580
	Autres immobilisations financières		85 022	-	85 022
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		10 639	10 639	-
	Autres créances clients		1 983 558	1 983 558	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		2 871	2 871	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	123 864	123 864	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupe et associés		-	-	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		101 676	101 676	-
Charges constatées d'avance			64 021	64 021	-
TOTAL			2 375 392	2 288 789	86 602

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

3.3.2. Charges constatées d'avance

Nature	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	64 020		

3.3.3. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	19 792
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	649
Personnel	-
Sécurité sociale	-

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

État	-
Divers	-
TOTAL	20 441

3.3.4. Écarts de conversion actif

Nature	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Sur dettes	157		

3.3.5. Eléments concernant les entreprises liées / Actif

Libellés	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	4 172	
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

Total Créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total Disponibilités		
TOTAL	4 172	

3.4. Passif

3.4.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Capital	328 000	-	-	328 000
Réserves, primes et écarts	4 766 956	1 043 536	-	5 810 492
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	2 043 536	2 166 499	2 043 536	2 166 499
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	7 138 492	3 210 035	2 043 536	8 304 991

Au cours de l'exercice, la société a procédé à la distribution de dividendes d'un montant de 1 000 000 Euros, décidée lors de l'AG du 28 Juin 2024.

Le capital est composé de 20 500 actions de 16 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

PKF Arsilon

3.4.2. Provisions pour risques et charges

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	157	-	157
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscale sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	-	157	-	157

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

PKF Arsilon

3.4.3. Autres informations sur le passif

3.4.3.1. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	501 507	372 128	129 379	-
Emprunts et dettes financières divers		16 372	126	16 247	-
Fournisseurs et comptes rattachés		991 467	991 467	-	-
Personnel et comptes rattachés		136 686	136 686	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		244 202	244 202	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	92 715	92 715	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 685	12 685	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		121 113	121 113	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		279 976	279 976	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		2 396 725	2 251 099	145 626	-

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 041
Emprunts remboursés en cours d'exercice	529 045
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-

3.4.3.2. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	123 309
Charges sociales provisionnées	56 722
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	322 747
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	13 378
Sécurité sociale	6 154

Autres charges fiscales	219
Divers	-
TOTAL	522 528

3.4.3.3. Ecarts de conversion passif

Nature	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Sur dettes	0		

PKF Arsilon

3.4.3.4. Eléments concernant les entreprises liées / Passif

Libellés	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	121 113	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	390 867	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	511 890	

PKF Arsilon

4. Informations relatives aux postes du compte de résultat

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendue : Biens	9 083 814	2 180 936	11 264 749
Services	214 594	37 782	252 376
Chiffre d'affaires net	9 298 407	2 218 718	11 517 125

4.2. Honoraires des commissaires aux comptes

	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	*14 452*
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	***14 452***

4.3. Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

	Personnel salarié	*Personnel mise à disposition de l'entreprise*
Cadres	10	*4*
Agents de maîtrise et Techniciens	5	
Employés	9	*1*

Ouvriers	14	
Apprentis	5	
TOTAL	*43*	*5*

5. Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6. Informations complémentaires pour donner une image fidèle

INTEGRATION FISCALE

Depuis le 1er janvier 2010, GETELEC est intégré fiscalement dans la société mère, la SARL DUFRANOL.
Conformément à la convention d'intégration fiscale, chacune des sociétés prend en charge l'impôt sur les sociétés qui lui incombe.
La société intégrante, seule redevable vis-à-vis de l'Administration Fiscale, verse la totalité de l'impôt société de la mère et des sociétés intégrées.

PKF Arsilon

7. Informations relatives à la fiscalité

7.1. Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation des salariés	Résultat comptable
Résultat avant impôts	2 318 794	-31 182		
Impôt	556 407	-7 610		
Résultat après impôts	1 762 387	-23 572		

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

PKF Arsilon

8. Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

8.1. Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

8.2. Engagements financiers donnés et reçus

NEANT

8.3. Les engagements de retraites et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	94 789	94 789

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision, mais elle les a cependant chiffrés selon les paramètres suivants :

" Méthode prorata temporis
" Convention collective appliquée : métallurgie
" Départ à l'initiative du salarié à 65-67 ans
" Charges sociales forfaitisées à 50%
" Taux d'actualisation retenu : 3,35 % (Iboxx)
" Progression des salaires constante à 1%
" Rotation des salariés : forte
" Table de mortalité utilisée : INSEE 2024

La dette actuarielle ainsi calculée est de 94 789 euros, elle était de 83 514 euros sur 2023.

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GETELEC S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

GETELEC S.A.S.
375 Rue Morane Saulnier - 78530 Buc

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GETELEC S.A.S.

375 Rue Morane Saulnier - 78530 Buc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Associée unique de la société GETELEC S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GETELEC S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

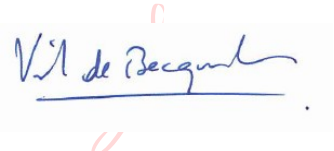
Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 juin 2025

KPMG S.A.



Vincent de Becquevort

Associé